



MAIRIE DE SAINT-ALBAN  
LOZÈRE  
PLACE DU BREUIL  
48120 ST-ALBAN SUR LIMAGNOLE

## ARRÊTE MUNICIPAL D'OCTROI D'UNE AUTORISATION DE VOIRIE

Le Maire de la Commune de Saint-Alban-sur-Limagnole ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, dans ses articles L. 2211-1, L. 2212-5 et L. 2213-1 à L. 2213-6,

**VU** le Code de la Route, dans ses articles R. 411-21-1 et R. 417-10 10

**VU** la demande formulée par Monsieur HENNERON Morgan, représentant de l'entreprise HENNERON Couverture en date du 7 novembre 2023, domiciliée à Saint-Alban-sur-Limagnole, Quartier les Prairies, qui effectue des travaux de réfection de toiture 2 rue de la Baysse ;

**VU** que ces travaux nécessitent l'utilisation de véhicules et de matériels empiétant sur la voie publique Rue de la Baysse,

**CONSIDÉRANT** qu'il importe de prendre des mesures pour assurer la sécurité publique et réglementer la circulation et le stationnement,

### **ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : En raison des motifs ci-dessus indiqués, et de par l'étroitesse de la rue : **la circulation sera interdite de 8h à 18h Rue de la Baysse du lundi 13 novembre au jeudi 30 novembre 2023 inclus.**

**Article 2** : Le stationnement sera interdit et réputé gênant sur l'emprise du chantier.

**Article 3** : La signalisation réglementaire au droit du chantier, conforme aux prescriptions particulières sera mise en place par l'entreprise HENNERON qui sera et demeurera entièrement responsable de tous les incidents ou accidents qui pourraient survenir du fait du chantier.

**Article 4** : Dès l'achèvement des travaux, tous décombres et matériaux devront être enlevés et la voie remise dans son état initial.

**Article 5** : La présente autorisation peut être révoquée pour non-respect des conditions imposées.

Fait à Saint-Alban-sur-Limagnole,

**Le Maire,**

Le mardi 7 novembre 2023.

**Monsieur Samuel SOULIER.**

Ampliation sera transmise à :

L'intéressé

Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Saint-Alban

Monsieur le Chef du centre des Sapeurs-Pompiers de Saint-Alban.

